

Affaire Halimi: le Sénat veut changer la loi en matière d'irresponsabilité pénale

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures



En confirmant l'irresponsabilité pénale du meurtrier de Sarah Halimi, la justice lui évite la réclusion criminelle. *Tenani Serge/Avenir Pictures/ABACA*

Le Sénat va proposer de «*changer la loi*» pour que la prise de stupéfiants ou d'alcool ne puisse plus supprimer la responsabilité pénale, après la décision de la Cour de cassation de ne pas traduire en justice le meurtrier de Sarah Halimi, ont annoncé ce vendredi les groupes LR et de l'Union centriste.

L'idée est «*qu'il ne soit plus possible, pour les juges, de décider que le discernement n'existe pas lorsque le trouble résulte de l'absorption volontaire d'alcool ou de substance stupéfiante*», ont indiqué le président du groupe centriste au Sénat Hervé Marseille et celui du groupe LR Bruno Retailleau dans un communiqué.

Deux propositions de loi en ce sens, l'une émanant de la sénatrice centriste Nathalie Goulet et l'autre du sénateur LR Jean Sol, ont été déposées «*il y a déjà plusieurs mois*» au Sénat et devraient être examinées le 25 mai, précise le communiqué. «*Elles*

permettent de répondre à l'injustice suscitée par la décision de la Cour d'appel de Paris et de la Cour de Cassation dans l'affaire de l'assassinat de Sarah Halimi», ajoutent MM. Retailleau et Marseille, qui espèrent «qu'une fois le texte adopté au Sénat, l'Assemblée nationale sera en mesure de l'inscrire rapidement à son ordre du jour».

Le 14 avril, la Cour de cassation, tout en entérinant le caractère antisémite du crime, avait confirmé l'irresponsabilité pénale du meurtrier de Sarah Halimi, une sexagénaire juive tuée en 2017 à Paris, en raison de l'abolition de son discernement lors des faits. Cette décision avait suscité une vive émotion dans la communauté juive et au-delà, Emmanuel Macron appelant le garde des Sceaux à présenter «*au plus vite un changement de la loi*» pour que la prise de stupéfiants ne supprime pas la responsabilité pénale.